

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal, tenue le 6 février 2023 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire
Mme France Rivet, conseillère
M. Cédric Lecompte Laberge, conseiller
M. Réjean Fournier, conseiller
M. Daniel Lafèche, conseiller
Mme Julie Cyr, conseillère
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

2023-02-14 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. M. Nicolas Le Mat fait fonction de secrétaire.

2023-02-15 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Cédric Lecompte-Laberge, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2023-02-16 - ADOPTION du PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte-Laberge, appuyée par le conseiller M. Daniel Lafèche, le procès-verbal du 16 janvier 2023 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2023-02-17 - COMPTE À PAYER

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Daniel Lafèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers;

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Nicolas Le Mat directeur général, certifie sous mon serment d'office d'avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Comptes payés du 1 ^{er} janvier au 5 février 2023	:	144 853.05 \$
Salaire du 1 ^{er} janvier au 31 janvier	:	10 493.93 \$
Prélèvement	:	52 577.38 \$
TOTAL	:	207 924.31 \$

2023-02-18 - ADOPTION DU RÈGLEMENT N0. 2023-01 PORTANT SUR

LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, le règlement portant sur la démolition est adopté à l'unanimité des conseillers.

2023-02-19 – PREMIER PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO PPCMOI-2023-D01 (Projet Particulier de Construction et de Modification et d'Occupation d'un Immeuble)

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier à l'égard de l'immeuble constitué des lots 6 486 401 et 3 767 461 du cadastre du Québec et situés sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 16 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution est proposé lors de la séance du 6 FÉVRIER 2023 ;

Sur la Proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, le conseil municipal décrète par la présente résolution, selon les autorisations et les conditions énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable, ce qui suit, à savoir :

1) D'accorder, pour l'immeuble constitué des lots 6 486 401 et 3 767 461 du cadastre du Québec et situés sur la rue Principale, l'autorisation de :

a) déroger à la grille des usages et normes de la zone CR-209 du règlement de zonage no 91-18, et ses amendements, afin de permettre trois (3) habitations multifamiliales de 6 étages plus un étage comportant une salle communautaire et un accès au toit-terrasse.

b) déroger à la grille des usages et normes de la zone CR-209 du règlement de zonage no 91-18, et ses amendements, afin de permettre jusqu'à 36 logements par bâtiments pour les constructions sise au lots 6 486 401 et 3767 461 du cadastre du Québec.

Le tout s'apparentant aux plans PPCMOI-2023-D01-01 à PPCMOI-2023-D01-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2023-02-20 – AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO. 2023-03 PORTANT SUR LA MODIFICATION DU TARIF POUR UNE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller, M. Cédric Lecompte Laberge donne avis de motion pour le projet du règlement no.2023-03 portant sur la modification du tarif de dérogation mineure.

2023-02-21 – EMBAUCHE AU POSTE DE SECRÉTAIRE-BIBLIOTHÉCAIRE

ATTENDU QUE Madame Nancy Carles avait démissionné le 16 décembre 2022 de son poste de secrétaire-bibliothécaire;

ATTENDU QUE Madame Nancy Carles a déposé sa candidature suite à l'affichage du poste;

ATTENDU QUE Madame Nancy Carles a été formée administrativement et que celle-ci correspond aux attentes du poste vacant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller M. Ghyslain Maheu, appuyé par la conseillère Mme Julie Cyr, d'entériner son embauche à compter du 1^{er} février 2023 en tant que secrétaire-bibliothécaire suivant les termes du contrat;

2023-02-22 –EMBAUCHE DE MME. STÉPHANIE DORÉ AU POSTE DE « PREMIER RÉPONDANT »

Il est proposé par le conseiller M. Réjean Fournier, appuyé par le conseiller M Cédric Lecompte Laberge d'embaucher Madame Stéphanie Doré au poste de « premier répondant » à temps partiel pour notre service de sécurité incendie suivant les termes du contrat;

2023-02-23 –EMBAUCHE DE M. MAXIME DAOUST AU POSTE DE « PREMIER RÉPONDANT »

Il est proposé par le conseiller M. Réjean Fournier, appuyé par la conseillère Mme Julie Cyr d'embaucher Monsieur Maxime Daoust au poste de « premier répondant » à temps partiel pour notre service de sécurité incendie suivant les termes du contrat;

2023-02-24 –REMPLACEMENT DE L'IMPRIMANTE MINOLTA

ATTENDU QUE l'imprimante a été achetée en 2015;

ATTENDU QUE celle-ci présente plusieurs problèmes techniques depuis plusieurs mois;

ATTENDU QUE l'imprimante est la seule fonctionnelle de ce format dans les bureaux administratifs de la municipalité de Rivière-Beaudette;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le conseiller M Ghyslain Maheu, appuyé par la conseillère Mme France Rivet d'acheter l'imprimante C 360i au prix de 5250 \$ + taxes;

2023-02-25 –PANNEAUX DE SIGNALISATION SENTIER PÉDESTRE

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Beaudette bénéficie d'une subvention du Programme de Soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des Sentiers et des sites de Pratique d'Activités de plein air (PSSPA);

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Beaudette désire poursuivre l'amélioration des aménagements du sentiers pédestre;

ATTENDU QU'une demande a été formulée auprès de Nature Action Québec pour la réalisation de panneaux d'interprétation et de signalisation;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère Mme France Rivet, appuyé par le conseiller M. Réjean Fournier d'octroyer le contrat auprès de

Nature Action Québec au montant de 44 282 \$ pour les 16 (seize) panneaux en aluminium anti-graffiti;

2023-02-26 – VARIA

Monsieur le Maire, Patrick Bousez, adresse ses vifs remerciements aux bénévoles, artificiers, conseillers, pompiers et employés qui ont participé activement à la réussite du Festival « Air de Glace » qui s'est déroulé les 4 et 5 février 2023;

2023-02-27 - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen a demandé si le sentier se rendait jusqu'en Ontario. La réponse est affirmative.

2023-02- 28 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier appuyée par le conseiller M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 30 heures.

M. Nicolas Le Mat
Directeur général

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.